

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 47

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

en les priant de protester contre des actes de guerre manifestement contraires au droit des gens.

Nous venons vous demander respectueusement, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, de bien vouloir donner suite à la démarche du gouvernement français en élevant au nom de la Suisse une protestation énergique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de notre très haute considération. ¹

L'alcoolisme en Suisse

Puisque l'étude de notre vie nationale est à l'ordre du jour, que nous cherchons à nous « connaître nous-mêmes » dans notre passé et dans notre présent, dans notre histoire comme dans notre situation actuelle, tant politique que morale ou économique, il n'est pas mauvais de nous connaître aussi dans nos défauts. C'est pourquoi nous pensons qu'il n'est pas inutile de renseigner nos lecteurs sur la situation de notre pays vis-à-vis d'un des pires fléaux modernes : l'alcoolisme.

Sur la consommation de l'alcool en Suisse, nous possédons deux enquêtes statistiques établies pour les trois périodes de 1880 à 1884, de 1893 à 1902 et de 1903 à 1912, soit par le directeur de la régie fédérale des alcools, soit par le secrétariat antialcoolique suisse. Nous remarquons tout de suite que la consommation de l'eau-de-vie a été considérablement enrayée par l'établissement du monopole fédéral : alors que l'on buvait en Suisse, par tête et par an, 9 1/2 litres d'eau-de-vie avant 1884, les chiffres pour les deux autres périodes oscillent entre 5 litres 78 et 5 litres 62, ce qui est encore évidemment trop. Mais le résultat de ce monopole a été aussi de faire augmenter la consommation de boissons fermentées, bière, cidre et vin : avant 1884, un habitant de notre pays buvait en moyenne 36 litres de bière par an ; il en a bu 72 litres pendant la seconde période enquêtée et 71 pendant la troisième. La consommation du cidre en revanche n'est montée que de 22 1/2 litres à 28 litres, par tête et par an, chiffre auquel elle s'est maintenue. Quant au vin, un habitant en buvait, avant le monopole de l'eau-de-vie, 70 litres par an en moyenne ; ce chiffre a bondi à 87 litres dans la période qui a suivi l'introduction du monopole pour redescendre à 76 litres dans la troisième période. Il résulterait de ces chiffres que la consommation de l'alcool a plutôt diminué en Suisse depuis 30 ans, puisque si l'on boit un peu plus de vin et de cidre, on boit à peu près la moitié moins d'eau-de-vie. Reste la bière dont la consommation a doublé, mais qui n'est pourtant pas une des boissons alcooliques les plus fortement titrées.

Quant à la statistique des auberges en Suisse, elle a été exactement établie en 1912 par le secrétariat antialcoolique en vue de l'Exposition de 1914. Dans ces chiffres ne sont compris ni les restaurants antialcooliques d'une part, ni, d'autre part, les confiseries et crémeries dans lesquelles on débite des vins et des liqueurs, ni les débits de boissons alcooliques à l'emporter. Les cantons qui comptent le plus d'auberges proportionnellement à leur population sont ceux de Schwyz (1 auberge pour 77 habitants), d'Appenzell-Rhodes intérieures (1 pour 78), des Grisons (1 pour 80) et du Tessin (1 pour 81). Ceux qui en comptent le moins sont ceux de Bâle-Ville (1 pour 344), de Lucerne (1 pour 275), de Fribourg (1 pour 255) et d'Obwald (1 pour 254). Dans nos cantons romands, la proportion est la suivante : Vaud : 1 auberge pour 188 habitants ; Valais : 1 pour 88 ; Neuchâtel : 1 pour 204, et Genève : 1 pour 150. La moyenne pour toute la

Suisse est d'une auberge pour 150 habitants, soit 25072 auberges.

Cette statistique n'aurait qu'un intérêt relatif si elle n'était accompagnée par celle que publie régulièrement le Bureau fédéral de statistique sur le rôle de l'alcool comme facteur direct et indirect de mortalité. Cette dernière permet de constater la courbe ascendante de l'alcoolisme de 1891 à 1902, puis sa lente décroissance. En 1908, la proportion des décès par alcoolisme sur le nombre total des décès était de 9,3 %, et de 7,7 % en 1912. C'est encore beaucoup trop. Mais ici les chiffres nous permettent de constater d'une manière irréfutable que l'alcoolisme est à la fois une maladie et un défaut masculins : alors qu'en 1891, on attribuait à l'alcool la cause de 366 décès masculins, il ne mourait la même année que 59 femmes par cette cause. Et au plus fort chiffre des décès masculins par alcoolisme, 465, correspond celui de 82 décès féminins, soit un pourcentage du total des décès de 1 à 2 %. Il est bon de citer ces chiffres à ceux qui, dans nos campagnes de propagande, viennent nous affirmer que les femmes ne se serviront pas de leur bulletin de vote contre l'alcoolisme parce que « les femmes boivent aussi ! »

Mais l'alcoolisme n'est pas pas seulement une cause de décès, il est aussi un facteur direct d'aliénation mentale. Les chiffres du Bureau fédéral de statistique prouvent que, de 1900 à 1904, il a été admis dans les asiles publics d'aliénés 5708 hommes et 5024 femmes. Sur ce total le 21 % des hommes et le 4 % des femmes avaient été intoxiqués par alcoolisme, soit en chiffres absolus 1202 hommes et 218 femmes. Quant à la criminalité ayant l'alcoolisme pour cause, diverses statistiques constatent que du 42 au 48 % des délits ont été commis sous l'influence de l'alcool.

En terminant, évaluons ce que coûte la consommation de l'alcool à notre pays. Ce travail a été fait par le secrétariat antialcoolique suisse, qui est arrivé aux résultats suivants :

Chaque habitant de la Suisse dépense en moyenne en une année 45 fr. 86 de vin, 5 fr. 60 de cidre, 35 fr. 11 de bière et 8 fr. 43 d'eau-de-vie, soit au total 91 francs. Pour l'ensemble de la Suisse, en tablant sur une population moyenne de 3.625.000 habitants, la dépense annuelle pour les boissons alcooliques atteint le total de 329.870.000 francs. « Si l'on ne consommait pas d'alcool, écrit M. R. Hercod,¹ et si l'argent dépensé maintenant en boissons alcooliques était épargné, on pourrait remettre à chaque couple, le jour de ses noces, une dot de 11.860 francs. Le chiffre paraît exagéré, mais il est le résultat d'une très simple division. En 1911, 27809 mariages ont été conclus en Suisse ; les 329.870.000 francs que nous dépensons maintenant en boissons alcooliques, divisés par 27.809, donnent ce chiffre de 11.860 francs. »

On voit par là que la science aride de la statistique peut nous donner de bien utiles leçons.

E. Gd.

De-ci, De-là...

On nous a priée d'insérer l'appel, dont nous détachons les passages suivants :

« *Ligue contre l'exagération de la mode*, — De tous côtés s'élèvent des voix protestant contre la manière dont la mode actuelle est portée ; quoique chacun la critique, personne jusqu'à maintenant n'a cherché à enrayer ce mouvement. C'est donc pour en combattre les exagérations, quoique la mode soit jolie en elle-même,

¹ Dans l'*Abstinence* du 8 avril 1916, dans un article auquel nous avons emprunté les chiffres qui précèdent.

¹ Demander des listes de pétition à M. le Dr Tecon, à Leysin.

que Mme Chavannes-Hav a pris l'initiative de fonder la *Ligue contre l'exagération de la mode*; elle invite toutes les personnes partageant ses idées à se joindre à elle, afin de lutter contre le flot envahisseur, qui, s'il n'est arrêté en temps opportun, risque de submerger notre jeunesse et notre population. Pour l'aider dans son activité, elle s'est adjoint un Comité composé de **neuf membres**. Comme entrée en action, ce Comité déposera dans les ateliers, magasins, bureaux, écoles, etc., des listes d'adhésion où dames et messieurs pourront apposer leur signature, ce qui leur conférera le titre de membre de la Ligue, moyennant la modique finance annuelle de 50 centimes. Le Comité serait très reconnaissant aux personnes de bonne volonté qui voudraient lui suggérer leurs idées. Au début, il aura recours à la presse, puis organisera des conférences et mettra en œuvre d'autres moyens de propagande selon les nécessités de la cause. Nous insistons sur ce que la Ligue n'en veut nullement à la mode proprement dite, à la vraie élégance, mais bien plutôt à la mauvaise tenue, à la toilette mal portée et malsaine, qui ne sied pas à la dignité morale que nous aspirons à réveiller dans nos mœurs nationales. »

* * *

Du *Woman's Journal* nous extrayons les réflexions suivantes, auxquelles la récente défaite du suffrage féminin dans l'Etat de Iowa ajoute encore de l'actualité :

« C'était le matin du 3 novembre 1915. Quelques hommes étaient en train de discuter le résultat des élections dans l'Etat de New-York, et, en passant, j'ai entendu cette remarque : « Eh bien ! maintenant que l'amendement pour le suffrage est repoussé, nous serons au moins tranquilles. La question est liquidée une fois pour toutes. Le sujet ne reviendra pas sur le tapis avant cinq ans, et les femmes auront à ce moment-là un autre caprice en tête. » Oh ! pensais-je, combien peu l'homme connaît-il en général l'âme d'une femme ! Combien peu comprend-il le sérieux du but pour lequel elle travaille ! Ce n'est pas seulement pour laisser tomber un bulletin de vote dans une urne, bien qu'elle reconnaisse tout le sérieux de cet acte. Mais, pour elle, le bulletin de vote n'est plus qu'un symbole, celui de sa propre individualité, de la liberté de son âme. Il symbolise son droit de collaborer également avec l'homme aux circonstances qui produisent des individus supérieurement développés et de meilleurs citoyens. — La liberté politique est pour elle un développement moral et intellectuel plus complet. Comme mère, elle obtient également une plus grande influence dans la vie civique et une puissance toujours plus grande pour sauvegarder ses enfants. Elle n'est plus impuissante devant les forces du mal qui cherchent à désunir son foyer, mais, ayant dans les mains une arme collective, elle peut combattre ces forces. Combien ils ont cependant peu compris la signification du mouvement féministe, ceux qui s'imaginent que la femme pourrait oublier sa tâche ! Ne reconnaissent-ils pas que c'est, en réalité, la simple obéissance de la femme à la loi de développement le plus complet depuis les temps préhistoriques. Il est tout aussi utile d'essayer d'arrêter un fleuve avec un petit caillou, que d'arrêter le progrès de l'émancipation féminine. La défaite ? Nous ne connaissons pas la signification de ce mot. Car nos dernières campagnes ne sont que les bornes qui jalonnent le chemin de la victoire. »

VARIÉTÉ

Un groupe d'éclaireuses lausannoises

En septembre dernier, après quatre mois d'étude, quelques personnes, pour la plupart professeurs et institutrices dans les diverses écoles de Lausanne, convièrent des fillettes de 12 ans, à une première séance d'éclaireuses. Dans une vieille maison, assises par terre faute de meubles, grandes et petites, échangeaient leurs idées.

Le projet des petites était très vague. L'exemple de leurs grands frères, le prestige du costume, l'attrait d'une société nouvelle, tout cela leur rendait séduisante la perspective de constituer un groupe d'éclaireuses. Pour nous, les aînées, notre but était quelque peu différent et beaucoup plus précis.

Pourquoi une nouvelle société, éloignant les enfants encore davantage de la maison ? Cette objection, plusieurs d'entre nous se l'étaient faite et nous tenions notre réponse toute prête. Pourquoi ? Pour compléter l'œuvre éducatrice de la famille et de l'école, pour tenter ce que ni l'une, ni l'autre ne peut obtenir seule. Réunir des fillettes de conditions différentes, leur apprendre, si ce n'est à s'aimer, du moins à s'estimer, lutter ainsi contre l'esprit de coterie, développer l'esprit de solidarité ; sans discours, ni sermon, faire comprendre que si l'une ne fait pas son devoir, nécessairement les autres en pâtissent ; développer l'esprit d'initiative, que trop souvent le système scolaire tue, lutter contre la superficialité et la frivolité, donner le goût de la simplicité, rapprocher ces enfants de la nature, leur apprendre à aimer tout ce qui est beau et bon et à s'enthousiasmer pour les nobles causes, leur apprendre à connaître leur patrie et à la bien servir ; en un mot leur aider à devenir des femmes saines, physiquement et moralement, des femmes utiles. Voilà pourquoi, dans une vieille maison, assises par terre, grandes et petites, nous avons fondé la Société des éclaireuses.

Pour essayer de réaliser ce vaste programme nous nous réunissons chaque samedi après-midi. Si le temps le permet, nous partons en promenade. Souvent, ce sont nos fillettes qui, la carte en main, nous conduisent. Nous faisons de nombreux jeux, des exercices d'ensemble, nous observons les plantes, les animaux, le terrain, etc.

Les jours de pluie, nous restons au local, nous répétons nos chants, nous apprenons à consulter un horaire, nous étudions l'alphabet Morse, etc. Nous avons visité des imprimeries, la cathédrale, les musées. Nous proposons des concours qui obtiennent toujours un grand succès.

Enfin, nous donnons à nos fillettes l'occasion d'apprendre la joie qu'il y a à donner et le plaisir qu'on trouve à préparer un paquet pour un moins privilégié que soi ; 5 petits enfants, réfugiés à Evian, reçoivent chaque lundi, une lettre et quelques objets. Chacune à son tour, sait faire un petit sacrifice et envoie un vêtement, un jouet ou une douceur aux petits évacués.

Notre organisation n'est pas compliquée. Nous n'avons pas encore de règlement. Nous en aurons probablement un, plus tard. Alors l'expérience nous en dictera les articles. Nous n'avons pas voulu mettre un cadre à notre toile avant d'avoir peint notre tableau.

Pour le moment nous sommes réparties en 4 groupes de 12 fillettes, ayant deux aînées à leur tête. Après un stage de 3 mois, les fillettes passent un examen. Celles qui le réussissent et s'engagent à suivre la loi, donnent leur signature. Elles portent, dès lors, le nom d'éclaireuses. Nous n'avons pas de grades, mais nous confions à chacune, à tour de rôle, de petites responsabilités. Et pour que chaque éclaireuse puisse, en quelque sorte, coopérer à la direction générale nous avons, au local, une boîte aux lettres. Elles y glissent des billets où elles exposent leurs désirs, leurs critiques.

Notre costume est la blouse américaine, en bonne toile rayée bleue et blanche. Notons ici, que malgré de nombreuses analogies, les buts et les méthodes de notre groupe d'éclaireuses, diffèrent sensiblement de ceux et de celles des éclaireurs, et cela, pour plusieurs raisons. Nous avons des qualités féminines à faire naître, des défauts féminins à combattre ; nos fillettes n'ont pas, non plus, la force physique des garçons et nous devons en tenir compte. Enfin notre organisation n'a rien de militaire.

Les aînées se réunissent chaque semaine, et préparent soigneusement les séances du samedi.

Deux fois par an, nous convoquons les mamans de nos fillet-